

Remise à niveau SSIAP niveau 1

Maintenir ses compétences pour assurer les missions d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personne conformément à la réglementation en vigueur.

Durée: 21.00 heures (3.00 jours)

Profils des stagiaires

- Agent de sécurité incendie en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) ne pouvant justifier de 1607 heures d'activité dans les 36 derniers mois ou n'étant pas à jour de son recyclage triennal obligatoire.

Prérequis

- Détenir le certificat SSIAP 1
- Détenir un brevet de secourisme en cours de validité
- Justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat médical valide de moins de 3 mois à l'entrée en formation

Objectifs pédagogiques

- Être capable d'occuper le poste d'agent de sécurité incendie conformément à la réglementation en vigueur.

Contenu de la formation

- Fondamentaux de sécurité incendie :
 - Évacuation des occupants.
 - Accessibilité et mise en service des moyens de secours.
 - Principes généraux de sécurité (déclinaison du règlement).
- Prévention :
 - Évolution de la réglementation.
 - Accessibilité du public.
- Moyens de secours :
 - Agents extincteurs + SSI.
 - Moyens d'extinction.
- Mise en situation d'intervention :
 - L'action face à différents contextes (fumées, incendies, évacuation des occupants et prise en charge d'une victime, méthode d'extinction d'un début d'incendie, protection individuelle, levée de doute, ...).
 - L'utilisation des moyens de communication mobiles.
- Exploitation du PC sécurité :
 - Différents matériels du poste de sécurité (documents, plans, U.A.E., G.T.C., ...).
 - Réception des appels d'alerte interne.
 - Accueil des secours.
 - Information de la hiérarchie.
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux :
 - Objectif de la ronde.
 - Modalités de réalisation.
 - Contrôle des rondes et renseignement de la main courante.
 - Utilisation des moyens de communication mobiles.
 - Mesures adaptées de protection des travaux.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs titulaires d'un certificat SSIAP 3 ou d'une équivalence réglementaire et dont les compétences à enseigner la spécialité ont été validées par l'organisme de formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation et mise à disposition des installations techniques et pédagogiques requises par la réglementation
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Formulaire d'évaluation de la formation.